

**SÉANCE ORDINAIRE
22 FÉVRIER 2014**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 22 février 2014, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Jean François Delisle	maire
Nicola Ranieri	cons. au poste no: 1
Charles Auguste Côté	cons. au poste no: 2
Marielle Ménard	cons. au poste no: 3
Marc Gravel	cons. au poste no: 4
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5
Fatima Hamadi	cons. au poste no: 6

Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier, directeur général

Le maire exerçant son droit de vote lorsqu'il en fait mention.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 10 h 45 par monsieur Jean François Delisle, maire.

Mot de bienvenue du maire

Période de questions

Adoption de l'ordre du jour

35-02-2014

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

Mot de bienvenue du maire

Adoption de l'ordre du jour

Période de questions

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 21 décembre 2013

1.1.2 Procès-verbal du 25 janvier 2014

1.1.3 Procès-verbal du 4 février 2014

1.2 Communication

1.2.1 Demande d'aide financière:

1.2.1.1 Jardin communautaire

1.2.1.2 Faune et flore

1.2.1.3 Rayon de soleil

1.2.2 Location de tables et chaises

1.3 Affaires juridiques

1.3.1 Code d'éthique et déontologie des élus

1.4 Règlements municipaux

1.4.1 Règlement relatif au stationnement et à la circulation

1.4.2 Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

1.4.3 Règlement concernant les nuisances

1.4.4 Règlement sur les systèmes d'alarme - Tarification des amendes

**SÉANCE ORDINAIRE
22 FÉVRIER 2014**

- 1.4.5 Règlement de construction modification 369-14-01
- 1.4.6 Projet de développement DTN
- 1.4.7 Règlement sur le déroulement des assemblées

2. Ressources financières

- 2.1 Rapport des dépenses décembre 2013 et janvier 2014
- 2.2 Rapport des salaires décembre 2013 et janvier 2014
- 2.3 Dépenses des élus
 - 2.3.1 Madame Fatima Hamadi
- 2.4 Liquidité
- 2.5 Rapport financier (dette)

3. Ressources humaines

- 3.1 Directrice générale par intérim
- 3.2 Demande de Gilles Gagnon
- 3.3 Contrat intervenant loisirs-culture
- 3.4 Dépôt d'une liste des professionnels

4. Ressources matérielles et immobilières

- 4.1 Centre culturel et communautaire
 - 4.1.1 Drainage local Coup de pouce alimentaire - offre de service
- 4.2 Utilisation des locaux municipaux
- 4.3 Camions

5. Sécurité publique

- 5.1 Démission d'un pompier

6. Réseau routier, transport

7. Gestion du territoire et du milieu

- 7.1 Dérogation mineure
 - 7.1.1 210 chemin Rivest
- 7.2 Régie intermunicipale des Trois-Lacs
 - 7.2.1 Dépôt procès-verbal du 28 novembre 2013
- 7.3 Plan directeur et code d'éthique du lac Quenouille
- 7.4 Entente relative à la gestion des cours d'eau
- 7.5 Dépôt rapport CCU

8. Service à la collectivité

- 8.1 Sports, loisirs et culture
 - 8.1.1 Fête nationale
- 8.2 Sentiers pédestres
 - 8.2.2 Conseiller responsable : Intercentre
- 8.3 Assurance et Loisirs Val-des-Lacs

Période de questions

Levée de l'assemblée

1. Administration

1.1.1 Procès-verbal du 21 décembre 2013

36-02-2014

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 21 décembre 2013.

ADOPTÉE

1.1.2 Procès-verbal du 25 janvier 2014

37-02-2014

Il est proposé par madame Fatima Hamadi conseillère, et résolu à la majorité, monsieur Sylvain Gauthier inscrivant sa dissidence, d'adopter le procès-verbal du 25 janvier 2014 avec les modifications suivantes:

**SÉANCE ORDINAIRE
22 FÉVRIER 2014**

À la résolution numéro 06-01-2014 :

Annuler :

«Remplacer à l'article 4, durée de l'entente

« La présente entente sera valide tant et aussi longtemps que la MRC Laurentides aura compétence en matière de disposition des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité. » par « La présente entente sera valide tant que la Municipalité le jugera nécessaire »

Et remplacer par :

Ajouter à l'article 4, durée de l'entente :

« Nonobstant le paragraphe 1 de l'article 4, les parties pourront mettre fin à cette entente selon un avis préalable d'un an. »

Aux avis de motion :

Au point 1.4.1 et 1.4.2, remplacer « Les membres du conseil ayant déjà reçu le premier projet de ce règlement. » par « Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec sur réception d'un projet deux jours avant son adoption. »

À la résolution 16-01-2014, ajouter « Conditionnellement à l'obtention de la subvention. »

À la résolution 23-01-2014, ajouter à la fin du mot garde « une heure le matin et une heure le soir par des bénévoles »

ADOPTÉE

1.1.3 Procès-verbal du 4 février 2014

38-02-2014

Il est proposé par madame Fatima Hamadi, conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 4 février 2014 avec la modification suivante :

À la suite du règlement 432-13, ajouter : réfection du chemin du Lac-de-l'Original.

ADOPTÉE

1.2 Communication

1.2.1 Demande d'aide financière

1.2.1.1 Jardin communautaire

39-02-2014

CONSIDÉRANT la demande du 6 février 2014;

Il est proposé par madame Fatima Hamadi, conseillère et résolu à la majorité, madame Marielle Ménard, conseillère, inscrivant sa dissidence, de procéder à un don à l'organisme Jardin communautaire par la livraison

**SÉANCE ORDINAIRE
22 FÉVRIER 2014**

de 12 verges de terre noire pour le jardin communautaire de Val-des-Lacs estimé à un montant de 540 \$.

ADOPTÉE

1.2.1.2 Faune et flore

40-02-2014

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'association faune et flore du 14 novembre 2013;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à la majorité, madame Marielle Ménard, conseillère inscrivant sa dissidence, de procéder à un don à l'organisme faune et flore au montant de 200 \$.

ADOPTÉE

1.2.1.3 Rayon de soleil

41-02-2014

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Rayon de Soleil du 4 décembre 2013;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Fatima Hamadi et Marielle Ménard, conseillères inscrivant leur dissidence de procéder à un don à l'organisme Rayon de soleil au montant de 1 200 \$.

ADOPTÉE

1.2.1.4 Location de tables et chaises

42-02-2014

CONSIDÉRANT la demande de location de chaises et tables appartenant à la Municipalité par monsieur Alain Paquette;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller et résolu à la majorité, mesdames Fatima Hamadi et Marielle Ménard, conseillères inscrivant leur dissidence de refuser de louer les tables et chaises de la Municipalité.

ADOPTÉE

1.3 Affaires juridiques

1.3.1 Code d'éthique et déontologie des élus

43-02-2014

CONSIDÉRANT l'avis de motion adopté lors de l'assemblée du 21 décembre 2013;

CONSIDÉRANT le résumé du projet de règlement ainsi que de la dispense de lecture;

**SÉANCE ORDINAIRE
22 FÉVRIER 2014**

Il est proposé par monsieur Charles-Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le premier projet de règlement 434-14 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Val-des-Lacs.

ADOPTÉE

1.3 Règlement municipaux

1.4.1 Règlement relatif au stationnement et à la circulation

Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Marc Gravel, conseiller que lors d'une séance du conseil, un projet de règlement relatif au stationnement et à la circulation sera déposé.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec sur réception d'un projet deux jours avant son adoption.

1.4.2 Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Marc Gravel, conseiller que lors d'une séance du conseil, un projet de règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics sera déposé.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec sur réception d'un projet deux jours avant son adoption.

1.4.3 Règlement concernant les nuisances

Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Marc Gravel, conseiller que lors d'une séance du conseil, un projet de règlement concernant les nuisances sera déposé.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec sur réception d'un projet deux jours avant son adoption.

1.4.4 Règlement sur les systèmes d'alarme

Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Marc Gravel, conseiller que lors d'une séance du conseil, un projet de règlement relatif aux systèmes d'alarme sera déposé.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec sur réception d'un projet deux jours avant son adoption.

**SÉANCE ORDINAIRE
22 FÉVRIER 2014**

1.4.5 Règlement de construction modification 369-14-01

Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Marc Gravel, conseiller que lors d'une prochaine séance du conseil, un projet de règlement modifiant le règlement de construction numéro 369-02 et ses amendements dans le but de modifier les exigences de construction d'un chemin.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec sur réception d'un projet déjà transmis aux membres du conseil en date des présences.

44-02-2014

Il est proposé par monsieur Charles-Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le premier projet de règlement 369-14-01 modifiant le règlement de construction numéro 369-02 et ses amendements.

ADOPTÉE

1.4.6 Projet de développement DTN

45-02-2014

CONSIDÉRANT la correspondance datée du 12 février dernier de la part de monsieur Richard Desjardins de Développement Tremblant-Nord demandant de convenir d'une entente afin de permettre la construction des chemins par phases du projet de développement « Secret Life »;

Il est proposé par monsieur Charles-Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de :

Permettre une première phase en acceptant la présentation d'un plan décrivant un rond de virée aux terrains sujets à construction;

Permettre dans une deuxième phase la construction d'un chemin afin de boucler le chemin avec un réseau de chemins existants.

Transmettre au promoteur la décision de la Municipalité de ne plus exiger le pavage des chemins privés aux termes d'une réglementation qui est actuellement en processus d'adoption.

ADOPTÉE

1.4.7 Règlement sur le déroulement des assemblées

Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Marc Gravel, conseiller, que lors d'une prochaine séance du conseil, un projet de règlement sera soumis afin de modifier le déroulement des assemblées.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec sur réception d'un projet au moins 2 jours avant l'assemblée.

**SÉANCE ORDINAIRE
22 FÉVRIER 2014**

**2. Ressources financières
2.1 Rapport des dépenses**

Cette rubrique est reportée.

2.2. Rapport des salaires

Cette rubrique est reportée.

**2.3 Dépenses des élus
2.3.1 Madame Fatima Hamadi**

46-02-2014

CONSIDÉRANT la demande de remboursement de frais de déplacement de madame Fatima Hamadi, conseillère au montant de 99.90 \$;

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, de rembourser madame Fatima Hamadi. La proposition est refusée à la majorité, madame Fatima Hamadi s'abstenant de voter par conflit d'intérêt.

ADOPTÉE

2.4 Liquidité

Aucune décision sous cette rubrique.

2.5 Rapport financier (dette)

Aucune décision sous cette rubrique.

**3. Ressources humaines
3.1 Directrice générale par intérim**

47-02-2014

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Fatima Hamadi et Marielle Ménard, conseillères, inscrivant leur dissidence de rémunérer madame Stéphanie Russell, adjointe au même taux horaire que le directeur général lorsque qu'elle occupe le poste de directrice générale par intérim à compter du 1^{er} décembre 2013.

ADOPTÉE

**SÉANCE ORDINAIRE
22 FÉVRIER 2014**

3.2 Demande de Gilles Gagnon

48-02-2014

CONSIDÉRANT la résolution 173a-04-2012 acceptant la demande d'un horaire de retrait progressif à la retraite selon l'article 11.04.1 de la convention collective à l'égard de monsieur Gilles Gagnon;

CONSIDÉRANT une nouvelle demande de monsieur Gilles Gagnon en date du 10 février dernier demandant de conserver un horaire à quatre jours par semaine;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu de refuser la demande d'horaire de semaine à quatre jours présentée par monsieur Gilles Gagnon.

ADOPTÉE

3.3 Contrat intervenant loisirs-culture

49-02-2014

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de prolonger le contrat de monsieur Guillaume Beaugard à titre d'intervenant loisirs-culture jusqu'au 31 mars 2014.

ADOPTÉE

3.4 Dépôt d'une liste des professionnels

50-02-2014

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, et résolu à l'unanimité de déposer une liste des professionnels pouvant être invités à soumettre une offre de services pour leurs services.

ADOPTÉE

4. Ressources matérielles et immobilières

4.1 Centre culturel et communautaire

4.1.1 Drainage local Coup de pouce alimentaire - offre de service

51-02-2014

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à une demande d'offre de service pour le drainage du local de l'organisme Coup de pouce alimentaire de Val-des-Lacs situé au centre culturel et communautaire.

ADOPTÉE

4.2 Utilisation des locaux municipaux

Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Marc Gravel, conseiller que lors d'une séance du conseil, un projet de règlement modifiant le règlement 411-13 concernant les locations de salles sera déposé.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du

**SÉANCE ORDINAIRE
22 FÉVRIER 2014**

Code municipal du Québec sur réception d'un projet deux jours avant son adoption.

4.3 Camions

52-02-2014

CONSIDÉRANT l'achat d'un nouveau camion 6 roues;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de vendre les véhicules suivants par tous les moyens jugés nécessaires et notamment par annonces dans les différents médias de ventes, à savoir :

1. Ford DRW 2003, numéro d'identification 1FDAF57F23EA81368
2. GMC C55 2005, numéro d'identification 1GDE5C32X5F529848

ADOPTÉE

5. Sécurité publique

5.1 Démission d'un pompier

53-02-2014

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de monsieur Maxime Léveillé, pompier à temps partiel en date du 7 février dernier.

ADOPTÉE

6. Réseau routier, transport

Aucun sujet sous cette rubrique.

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 Dérogation mineure

7.1.1 210 chemin Rivest

Cette rubrique est reportée.

7.2 Régie intermunicipale des Trois-Lacs

7.2.1 Dépôt procès-verbal du 28 novembre 2013

54-02-2014

Il est proposé par monsieur Charles-Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du procès-verbal du 28 novembre 2013 de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs.

ADOPTÉE

**SÉANCE ORDINAIRE
22 FÉVRIER 2014**

7.3 Plan directeur et code d'éthique du lac Quenouille

55-02-2014

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du plan directeur et du code d'éthique du lac Quenouille effectués par le Conseil régional en environnement (CRE) Laurentides.

ADOPTÉE

7.4 Entente relative à la gestion des cours d'eau

56-02-2014

ATTENDU que la MRC des Laurentides a compétence à l'égard des cours d'eau situés sur son territoire, le tout en conformité avec les articles 103 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., chap. C-47.1);

ATTENDU qu'en vertu de l'article 108 de cette loi, la MRC des Laurentides peut confier aux municipalités l'application des règlements, la gestion des travaux et le recouvrement des créances concernant les cours d'eau sur leur territoire;

ATTENDU que les articles 569 et suivants du *Code municipal* (L.R.Q., chapitre 27.1) (ou des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19)) permettent de conclure des ententes intermunicipales;

ATTENDU que les parties aux présentes entendent se prévaloir de ces articles afin de conclure une entente intermunicipale;

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à la signature de l'entente relative à la gestion des cours d'eau en vertu de la Loi sur les compétences municipale du Code municipal du Québec avec la MRC des Laurentides. Monsieur Jean F. Delisle, maire et monsieur Sylvain Michaudville, directeur général étant autorisés à signer l'entente au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

7.5 Dépôt rapport CCU

57-02-2014

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère et résolu à l'unanimité de déposer le rapport que madame Fatima Hamadi a produit lors de la dernière réunion du comité consultatif en urbanisme.

ADOPTÉE

**8. Service à la collectivité
8.1 Sports, loisirs et culture
8.1.1 Fête nationale**

**SÉANCE ORDINAIRE
22 FÉVRIER 2014**

58-02-2014

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité « Fête nationale » mais pour un budget de 7 000 \$.

ADOPTÉE

8.2 Sentiers pédestres

8.2.2 Conseiller responsable : Intercentre

59-02-2014

Il est proposé par monsieur Charles-Auguste Côté, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Fatima Hamadi et Marielle Ménard, conseillères, inscrivant leur dissidence de nommer monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, représentant la Municipalité de Val-des-Lacs auprès de la Corporation des sentiers de grandes randonnées (Intercentre).

ADOPTÉE

8.3 Assurance et loisirs Val-des-Lacs

60-02-2014

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, et résolu à l'unanimité d'aviser l'assureur de la Municipalité que la compagnie Loisirs Val-des-Lacs n'est plus active et ne doit plus posséder de couverture d'assurance.

ADOPTÉE

Période de questions

Levée de l'assemblée

61-02-2014

Il est proposé par madame Fatima Hamadi, conseillère, et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, il est 13 h 30.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Jean F. Delisle,
Maire

Sylvain Michaudville,
Secrétaire-trésorier, directeur général